

20c.

Journal du Lot

20c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPOITE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES EVENEMENTS

La controverse entre M. Maurice Sarraut, Président du Parti Radical, et M. Léon Blum, leader du Parti Socialiste, établit les différences de doctrine et de méthode. — Dans son exposé de notre situation financière, M. Poincaré a bien marqué que la responsabilité en incombe à des faits dont personne, en particulier, n'est la cause.

M. Maurice Sarraut, dans un important discours prononcé devant le Comité Exécutif du Parti Radical, a répondu aux articles publiés dans le Populaire par M. Léon Blum, sur les tendances, la doctrine des radicaux et leurs relations avec le parti socialiste.

Il y a là un document sur un chapitre de notre histoire politique et, ne fût-ce qu'à ce titre, il est intéressant de suivre la mise au point des faits et de noter les précisions qui sont fournies de part et d'autre.

La première observation qui frappe le lecteur de ces plaidoyers aux couplets alternés comme les chants des bucoliques virgiliennes c'est la différence des attitudes respectives adoptées par l'un et l'autre chef des deux grands partis de gauche.

Sous une égale courtoisie, ils font preuve d'une très inégale condescendance. Et cette différence tient beaucoup moins à une diversité de tempéraments personnels qu'à une opposition de doctrine et de méthode.

M. Léon Blum s'est attaché à marquer fortement les oppositions de principes qui mettent les partis radical et socialiste en état d'antagonisme. Tandis que M. Maurice Sarraut s'est efforcé de mettre en pleine lumière la communauté d'aspirations démocratiques qui les unit.

La position prise par M. Léon Blum obligeait à parler surtout du but que son parti vise à atteindre, alors que M. Maurice Sarraut insistait sur les moyens à employer. Le leader socialiste s'est surtout exprimé au futur, alors que le Président du Parti radical n'a cessé de parler du temps présent.

Relevons toutefois le passage où M. Maurice Sarraut a résumé le dilemme qui ressort de l'argumentation de M. Léon Blum.

« Le pays, a-t-il dit, a à choisir entre deux termes : ou la Révolution sociale, que les socialistes poursuivent et qu'ils déclarent inévitable ; ou l'évolution sociale par la réforme vers laquelle tendent les radicaux, mais que le parti socialiste considère comme insuffisante. »

Ici, M. Maurice Sarraut aurait pu résister sur ce point capital que la Révolution Française dont se réclament toutes les doctrines démocratiques, — même celle des socialistes, — n'a pas voulu consacrer définitivement les abus et les excès d'une formidable concentration de richesses aux mains de quelques groupes. Elle ne pouvait pas prévoir ces coalitions qui risquent parfois de dominer l'intérêt général et qui n'ont rien de commun avec la propriété individuelle, laquelle reste un élément indispensable d'action, de travail et de progrès.

Quant au droit éminent de la Nation, auquel tous les droits particuliers sont subordonnés, qui donc l'a plus fortement reconnu, établi et défendu que les grands Révolutionnaires Français ?

C'est cette conciliation nécessaire entre des principes — qui sont non pas opposés, mais distincts — que les doctrinaires du socialisme ne veulent pas admettre et c'est pourquoi ils seront toujours condamnés à faire deux partis dans leur action.

Eux disent : la part du présent et celle de l'avenir. Nous disons, nous : la part du rêve et celle de la possibilité.

Dans la magistrat exposé qu'il a fait de notre situation financière, M. Poincaré a, cette fois, marqué avec force que la responsabilité n'en incombe pas à tel ou tel parti, non plus qu'à tels ou tels hommes, pris en leur nom personnel. Elle est le résultat d'une suite de faits et de

causés si étroitement liés et enchaînés qu'ils se commandent les uns les autres et qu'il est impossible de déterminer à un moment quelconque une culpabilité initiale, particulière ou collective.

C'est trop facile de dire : voilà le coupable ! Cela peut donner satisfaction à des esprits simples. Cela peut permettre d'assouvir des rancunes politiques. Mais cela est aussi contraire à la justice qu'à la vérité.

Comme l'a fait justement remarquer M. Poincaré, une des raisons primordiales de nos embarras financiers, c'est la carence allemande. Or, si l'Allemagne ne paie pas, qui donc en France peut en être rendu responsable ?

Et quant à la gravité de cette crise financière, ce n'est pas en 1924 qu'elle a commencé de se manifester, il a été donné lecture à la tribune d'un rapport, dont M. Poincaré a confirmé l'exactitude et la réalité, adressé à un ministre des finances par le Directeur du Mouvement Général des Fonds lequel écrivait qu'il faut faire un appel aux établissements de crédit pour dissimuler en partie la situation désespérée du Trésor.

Or, l'Excellence à qui ce rapport s'adressait n'était autre que M. de Lasteyrie, ministre des Finances dans le cabinet Poincaré. Et il est daté du 13 décembre 1923, quelques six mois avant les élections de mai 1924.

« Situation désespérée » qu'il s'agissait de « dissimuler » ! On l'avait très bien dissimulé, en effet, mais on ne l'avait pas amenée. Est-ce juste, après cela, de donner comme origine à notre décadence financière la date fatale que lui assigne des esprits passionnés ?

Ceux-là devraient bien s'inspirer un peu de la loyauté et de la bonne foi avec lesquelles M. Poincaré a reconnu que personne n'est coupable ou que tout le monde l'est — ce qui revient au même — et que ce n'est pas en se disputant sur ces choses du passé qu'on réparera le mal et qu'on préparera un meilleur avenir.

Emile LAPOITE.

PETITS MOTS D'ECRIS

EN TOUBIBIE

S'il n'est pas prouvé que la timidité soit une maladie, il est bien évident que le rhumatisme en est une et qu'il est scandaleux de voir un Hindou se mêler de la guérir, alors que les médecins n'y parviennent pas toujours.

Je connais un docteur sérieux, travailleur, appliqué. Il joue admirablement au bridge, ce qui est quelque chose. Il considère ses clients avec des yeux doux dans lesquels, tout de même, on peut lire un peu de découragement. Et la première interdiction qu'il formule, c'est : « Surtout pas de porto ! » qu'il s'agisse d'un corza ou d'un cor au pied. Il a voulu une haine durable à ce vin portugais contre lequel il renouvelle son exclusive.

Un autre docteur ordonne d'abord des remèdes insignifiants.

— Si le malade ne va pas mieux demain, nous commencerons un traitement plus énergique.

Pourquoi pas tout de suite ? Parce que c'est un brave homme qui voudrait bien que la nature agit seule et qui considère comme une grave responsabilité de choisir des remèdes.

Les matres donnent l'impression d'en offrir au patient pour son argent. Ils l'interrogent, l'auscultent, hochent la tête avant de prononcer des paroles qui rassurent le pauvre homme encore terrifié. Il va beaucoup mieux en descendant l'escalier parce que, s'il n'allait pas mieux, il en aurait encore pour deux cents francs.

La vie est chère ? La mort aussi ! Un grand désaccord sépare le médecin du chirurgien. Le malade est quelquefois l'enjeu d'une partie qu'ils disputent, — et c'est quelquefois lui, par-dessus le marché, le perdant.

J'aime beaucoup mon médecin. Quand je suis souffrant, il m'explique ce que j'ai. Il fait de petits dessins, m'extirpe sur le papier mon foie, mon cœur ou mes poumons. Si je n'avais pas confiance en lui, je ne le ferai pas appeler ; mais ça m'embête quand j'apprends qu'un de ses clients est mort, comme si ce n'était pas régulier.

Dans un petit village voisin, une rebouteuse soigne les bêtes et les gens ; il paraît que c'est chez elle que vont les médecins des environs quand ils attrapent une foulure ou une entorse... (De l'Œuvre). — D.

Informations

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de cabinet au ministère des finances, sous la présidence de M. Poincaré.

Le conseil a procédé à l'expédition des affaires courantes, puis il a débatté sur l'ordre des travaux parlementaires.

Il a décidé de demander aux Chambres de statuer, avant les grandes vacances, sur les lois militaires, le budget et la réforme électorale.

La clôture de la session ne sera pas prononcée avant le règlement de ces questions.

La situation financière

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre, M. Poincaré a donné les précisions suivantes sur la situation financière de la France :

1° Du 1^{er} août 1926 au 1^{er} février 1927, notre dette flottante a diminué de 2 milliards 235 millions ;

2° La circulation fiduciaire qui, le 5 août 1926, s'élevait à 57 milliards 250 millions, n'était plus, le 3 février 1927, que de 52 milliards 626 millions ;

3° Les échéances intérieures de 1927 sont dès à présent assurées aussi bien que toutes nos échéances extérieures ;

4° Pour la première fois depuis le 31 décembre 1921, l'Etat à la fin de 1926, a pu rembourser 2 milliards à la Banque de France. Ainsi, la limite légale des avances de la Banque à l'Etat, qui était de 38 milliards 500 millions, a été ramenée à 36 milliards 500 millions.

Aujourd'hui, par rapport à ce maximum, nous avons une marge disponible de 5 milliards et demi.

La réforme électorale

Le groupe socialiste de la Chambre a décidé de demander l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre pour le 3 mars du rapport de M. Thé Bretteur sur la proportionnelle intégrale. M. Renaudel a été chargé de monter à la tribune pour demander à la Chambre d'en décider ainsi.

Les dettes de guerre

Le comité parlementaire du commerce et de l'industrie, poursuivant son enquête sur le règlement des dettes interalliées, a entendu jeudi le colonel Picot, député de la Gironde.

Celui-ci a montré la nécessité d'éclairer l'opinion américaine par une propagande bien organisée. Il a suggéré notamment, qu'à l'occasion du séjour que feront en septembre prochain les légionnaires américains, convoqués en congrès à Paris, des tournées soient organisées dans tout le pays, pour montrer aux anciens combattants des Etats-Unis le vrai visage de la France d'après-guerre, et attirer en particulier leur attention sur la différence de situation existant entre les riches producteurs agricoles de l'Amérique et les modestes paysans français.

Contre la prorogation

A l'unanimité moins 3 voix, l'ordre du jour suivant a été adopté par l'Union républicaine du Sénat :

« Considérant que la prorogation par la loi d'un mandat conféré par le corps électoral est inconciliable, en temps de paix, avec le fonctionnement normal des institutions républicaines, qu'elle constituerait une atteinte grave à la souveraineté populaire,

« Déclare que l'Union républicaine du Sénat est hostile à toute prorogation du mandat législatif. »

Chez les radicaux-socialistes

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste a adopté à l'unanimité un ordre du jour approuvant l'exposé fait par M. Maurice Sarraut, se déclarant opposé à toute prorogation du mandat des députés et demandant que « la réforme du scrutin actuel » soit votée avant les vacances parlementaires de Pâques.

Taux des avances sur titres

Le Conseil de régence de la Banque de France a décidé d'abaisser le taux des avances sur titres de 8 0/0 à 7 0/0.

Le taux de l'escompte est maintenu à 5 1/2 0/0.

Nos dettes à l'Angleterre

L'accord du 12 juillet 1926 consolidant la dette de guerre française

envers la Grande-Bretagne n'ayant pas encore été discuté au Parlement français, il a été convenu entre les gouvernements français et anglais que sans préjudice en rien de la question de la ratification, le Trésor français versera au cours de l'exercice budgétaire anglais 1927-1928, à la Trésorerie britannique, une somme de 6 millions de livres sterling, moitié le 15 septembre 1927, moitié le 15 mars 1928.

EN PEU DE MOTS...

— Les agents de la prohibition aux Etats-Unis ont saisi un million de dollars de vins fins.

— Une violente tempête sévit sur la Mer Noire. De nombreux voiliers ont sombré avec leurs équipages.

— Les négociations au sujet d'un traité commercial hispano-britannique commenceront à Londres le 28 février.

— Jeudi matin à eu lieu à Rouen, l'exécution capitale du nommé Désiré Bénard qui avait assassiné et violé une fillette de 4 ans.

— Les achats d'or, d'argent et de devises par la Banque de France, s'élevèrent à 1.794.319.632 fr., en augmentation de 35.109.909 fr., sur la semaine précédente.

— Une secousse sismique s'est produite au nord de la Station de Kiruna, sur la ligne de chemin de fer de Lulea, à la frontière norvégienne.

NOS ÉCHOS

Les fredaines des gens graves.

Louis-Philippe se plaisait à suivre les intrigues scandaleuses, et par le cabinet noir il était très au courant des fredaines des gens les plus sérieux, voire de ses ministres.

Un jour, en 1840, Thiers, étant président du Conseil, ne vint pas à l'heure convenue, prendre le roi pour aller passer une revue de la garde nationale. On le chercha chez lui, au ministère, sans le trouver.

Alors le roi dit en riant au sous-secrétaire d'Etat Maleville : « Allez donc le prendre où il est, rue de Valenciennes, tel numéro. »

Maleville saute en voiture et trouve, à l'adresse indiquée, la cour d'un vaste immeuble. Comment faire pour découvrir son président, sans le compromettre ? A tout hasard, il se met à crier d'une voix de stentor : « Adolphe ! Adolphe ! » Il a bientôt la joie de voir une fenêtre du troisième s'entrebaïller et un petit homme en lunettes apparaître en chemise...

À la vue de Maleville M. Adolphe Thiers se souvient de la revue ; habillé à la hâte, il accourt aux Tuileries.

« Monsieur le Président du Conseil, vous êtes en retard, dit le roi en souriant. — Je fais mes excuses à Votre Majesté, mais je me préparais. — Je regrette de vous avoir interrompu dans vos préparatifs », répondit le roi en éclatant de rire.

Cri du cœur.

Carrefour Montmartre. Une gentille petite femme irépine. Aucun doute, elle est pressée, très pressée. Muralles d'acier, les autos défilent. Rien à faire pour traverser.

Soudain, bruit de ferraille. Deux voitures se sont rencontrées ! Il y a des blessés. Peut-être des morts... Tout s'arrête !

Et la gentille petite femme de dire : — Enfin, je vais pouvoir passer !

Contrebando.

C'est une histoire charmante dont s'amuse actuellement les voyageurs de commerce, en attendant la reprise des affaires.

Un commerçant passe à la douane. Un employé aperçoit une caisse assez volumineuse et s'informe : — C'est à vous ?

— Parfaitement.

— Et cette caisse contient ?

— Oh ! rien... c'est... c'est pour mes lapins.

— Ouvrez donc quand même.

La caisse est ouverte. Elle contient du tabac, des pièces de soie.

— C'est pour vos lapins ? ironise le douanier.

— Parfaitement. Et s'ils n'aiment pas ça, ils n'auront pas autre chose !

Étonnant étonnement.

Le chirurgien Larrey, qui coupa tant de bras et de jambes aux grognards de la grande armée, aimait, au soir de sa vie, à raconter des anecdotes sur les dignitaires de l'Empire.

Il nourrissait, à l'égard du personnel brodé et empanaché, un indulgent mépris. Voici ce qu'il lui adyint un jour.

A PETITES JOURNÉE UN MATIN, A CAJARC

Dans le cirque imposant où ses fondateurs l'ont assis, Cajarc garde noble mine. La cité ancienne se presse et s'échafarde sur les flancs d'un mamelon qui domine le haut clocher de l'église et qu'entoure la couronne d'un large boulevard. Le chemin de fer et la rivière barrent au Sud d'un double trait rectiligne les accès du Rouergue qu'un pont suspendu autorise néanmoins. De tous les autres côtés, se déploie en éventail un faisceau de routes blanches qui raie la plaine de ses sinuosités. De la gare à la ville, la distance est courte. De beaux arbres font le chemin plaisant. De plus beaux ornent le tour de ville que j'atteins. Les troncs de ces platanes montent haut et dispersent ensuite dans le ciel un feuillage de branches. Rameaux dépouillés, car nous sommes en janvier. Le givre seul y suspend la parure fantaisique qu'il dispense plus uniformément aux terrasses et aux toits.

Le boulevard circulaire de Cajarc a d'autres mérites que celui d'être bien planté. Entré les écoles, les couvents et les maisons neuves de sa bordure extérieure et la pyramide des grises demeures de la cité d'autrefois, il décrit un circuit oxy d'une régularité qui est alléger et raccourci improvisés. Quand elle détruit les remparts pour établir le tracé de ses routes, l'autorité locale dut avoir condes franchises et moyens appropriés. S'il est moins vaste, le tour de ville de Cajarc apparaît plus parfait que ceux bien connus de Martel et de Gourdon.

Il ménage, en outre, à l'étranger qui le suit une succession de curiosités découvertes. Les vieilles rues qui y aboutissent offrent au regard de curieuses perspectives sur les quartiers accidentés de la ville s'entourent. Voici, par exemple, une carrière rectiligne d'abord et presque plane, puis brusquement coude et grimpante. Deux puits jumeaux, aux margelles de pierre, en barrent à demi l'entrée. Des treilles, sur le côté, balancent leurs draperies. Des étages en encorbellement surplombent des portails ogivaux. Des toits de toutes les formes et de toutes les pentes, des cheminées sveltes ou trapues se mêlent et s'échafardent. Et, par-dessus cet entassement (evocateur, la flèche à lucarnes du clocher trône violemment le ciel dans lequel elle darde par surcroît le dôme singulier de son lanternon.

Autour de l'église, s'éparpille à plaisir un laçis de ruelles également pittoresques. Elles partent à l'aventure, se tordent, se redressent, se croisent et se souvenent se terminent en culs-de-sac. Leur pavage de cailloux pointus, à rigole centrale, offense les pieds. Mais les fantaisies des murs qui les bordent enchantent les yeux. Auvents sautoirs, étages débordants, fenêtres de toutes dimensions volontiers parées de jardinières suspendues, escaliers extérieurs, portes cintrées, bancs de pierre, voire échelles à poules, rien n'est indifférent dans ce dédale, si rien n'y est de très grand style.

L'église, pour sa part, ne montre ni ampleur ni élégance. Si, de loin, sa tour lui donne grand air, elle a mérité le surnom quand on l'aborde. Ses portails d'un indigent style classique donnent accès dans une nef sans beauté. Seule, la base puissante du clocher garde le souvenir du sanctuaire dont Ymyer d'Hebrard, évêque de Combrès, s'était plu à doter sa cité natale, au début du XII^e siècle. Dans son église surtout, Cajarc garde la marque des rudes jours de son histoire mouvementée. Il fut, au moyen âge, une des places les plus fortes du Quercy, une des 18 villes basses de la province. Avec une énergie farouche, il luttait contre les Anglais. L'évêque de Cahors le compta longtemps parmi ses meilleurs fiefs et lui octroya, en 1256, des franchises très libérales. Mais Cajarc fut ensuite religieux avec fougue et avec ténacité. Henri IV l'avait choyé de Paris comme de Cénévières. Louis XIII lui rendit aussi visite, mais les armes à la main, et, payant pris, en fit démanteler la citadelle et remparts. Saint Etienne avait eu fort à souffrir des attaques de l'étranger ; les disputes du roi et de la Ligue achevèrent de le mettre si mal en point qu'il ne s'en est jamais relevé.

Epars et bien humilisés aussi, mais importants et imposants encore, des vestiges du château subsistent. On en trouve un peu partout au nord de l'église. Le plus beau témoin de sa grandeur reste celui qu'on aperçoit, derrière la grille d'un jardin, quand on a dépassé le clocher. Ce logis fut une forteresse mais pourvue d'ornements précieux, si on en

juge par la triple fenêtre à colonnettes, aux chapiteaux variés, qui maintient sa délicate splendeur sur un mur malheureusement remanié sans art. Pareil ornement se répétait à l'étage supérieur. On l'a fait aux trois-quarts disparaître dans une vilaine maçonnerie. L'autre façade du bâtiment élève une vraie falaise de pierres assemblées sur une placette sûrement aménagée dans l'ancien fossé. De ce côté plus de grâce ni de sourire ; seulement la revêche robustesse d'un ouvrage de défense... Au delà, les petites rues escarpées ont vite fait de me reconduire au tour de ville. Traversant le boulevard, je prends, au proche faubourg, un petit chemin qui, tout de suite, me met dans la campagne.

Dans le coin de plaine que je traverse, la gelée blanche (on dit, plus joliment encore « l'albière » en patois !) commence à fondre sous les baisers du soleil ; les labours fument entre les herbes étincelantes des chaumes. Bientôt le chemin se prend à grimper au flanc de cette paroi septentrionale du cirque dont le sommet s'escarpe en falaise. Devant moi, cet aplomb se prolonge au loin en demi-cercle et j'aperçois, à l'anfractuosité des rochers de Poulouët, la muraille suspendue d'un de ces châteaux des Anglais qui abondent dans la région. Mais voici une terrasse ombragée de noyers en nombre. Sous une profonde caverne dont la voûte pleure, un ruisseau émerge du roc. On l'entend gronder dans les entrailles de la colline. Il en sort transparent et glacé, court un instant sur de grosses pierres, frotte les murs d'un vieux bâtiment qui fut peut-être un autre fortin ou port de guet. Puis, traversant la route, il épanche son flot dans un bassin tout bordé d'herbes et de buissons. Au déversoir, il saute dans le vide et fait cette belle cascade qui est le but de ma promenade.

Après avoir exploré la grotte, je reviens à la plateforme. Elle doit être, en été, un reposoir charmant. Elle est déjà, ce matin, un bel observatoire. Le cirque est rempli d'une lumière bleutée et vaporeuse qui ravit les yeux. Cajarc, à contre-jour, campe son clocher dont la flèche accroche des rayons. Les toits luisent s'ils sont d'ardoise, rougeotent comme des brisées quand des huiles neuves les couvrent. Entre ses îles, le Lot plaque la vallée de miroirs étincelants. Les tours de Salvagnac se profilent au delà, dominées par leur donjon. Plus loin encore, s'ouvrent les combes du Rouergue où sont les gouffres de l'Oule et du Lantouy. De grands rochers posent sur les pentes des casques au cimier rude parmi les panaches flous des garrigues.

Je contemple une partie des ornements dont la nature et les siècles ont comblé la campagne d'alentour. Mais combien en est-il que je puis seulement deviner ? Du pont suspendu de Cajarc à celui de Gaillac, de la chapelle des lépreux et du moulin de Coimbrès à la rive qui regarde Waiffier et le fameux refuge du duc d'Aquitaine poursuivi par Pèpin-le-Bref, le tour de la presqu'île d'Andressac et son isthme offrent à tous les pas d'étonnantes rencontres historiques, parmi des paysages plus surprenants encore.

Abandonnant à regret la terrasse d'où s'éclaire la Cogne, je descends au pied de la cascade. Les eaux ont creusé dans le versant un vrai précipice. Le rocher s'y coiffe d'une épaisse chevelure de ronces et de lianes qui déploie son voile frissonnant sur des buissons et des mousses largement étalés. Une sorte de corniche de broussailles et de stalactites déborde le sommet de cet entonnoir. C'est la gargouille que le ruisseau a façonnée pour mieux se précipiter. Il en tombe, non pas en une toule unique comme il le fit jadis, mais en une gerbe dont les mille filets s'emmêlent sans se confondre. Ce faisceau liquide tremble et se balance. Il se disperse dans le gouffre un brouillard que le moindre rayon irise. La cascade de la Cogne, sauf quand l'été l'appauvrit trop ou même l'interrompt, veut qu'on aille la voir et qu'on suive, au-dessus du second bassin, la fin capricieuse de la descente du ruisseau.

Mais voici que Cajarc éveille les échos du cirque de la chanson de son angeles. Cadrien et Salvagnac font chorus... Cajarc est un des chefs-lieux du bien-manger quercyinois, je ne l'ignore point. Sachant aussi qu'un repas soigné ne souffre pas qu'on le diffère, je redescends du côté et regagne la petite ville dont les toits fument maintenant à l'envers sous le gai soleil de midi.

Eug. GRANGÉ.

Larrey passe le premier. Angereau le suit avec curiosité. Le chirurgien ouvre alors la boîte dressée contre la muraille et met à découvrir la momie.

— Alors Angereau s'approche et le touchant du doigt : — Bah ! dit-il dédaigneusement, elle est morte !

Larrey fut longtemps à se remettre... LE LISEUR.

Chronique du Lot

ÉLECTIONS à la Chambre d'Agriculture

Le succès des Listes d'Union et de Défense Agricoles est assuré

Le vif intérêt suscité par les élections à la Chambre d'Agriculture prouve l'importance que ce nouvel organisme est appelé à prendre dans notre vie économique et sociale.

On s'en rend parfaitement compte chez les agriculteurs et c'est pourquoi ceux-ci ne sont pas, croyons-nous, disposés à confier ce mandat à des personnalités qui ne leur présentent pas toutes garanties.

Nous entendons par là ne mettre en doute l'honorabilité d'aucun des candidats qui se présentent aux suffrages des électeurs. Mais il ne s'agit pas seulement de cela. Cette condition est, bien entendu, nécessaire. Elle n'est pas suffisante. Il importe beaucoup qu'elle soit complétée par des garanties professionnelles et par une autorité reconnue, s'appuyant sur des titres et des cautions qui peuvent seulement donner les services déjà rendus à la cause agricole et consacrés par des manifestations de confiance indiscutable.

Eh ! bien, à cet égard, les candidats des Listes d'Union et de Défense Agricole présentent sur leurs concurrents une indiscutable supériorité.

Non seulement, ils sont tous recrutés parmi les professionnels de la culture, mais encore, ils bénéficient d'une autorité confirmée à plusieurs reprises par la confiance de leurs pairs. Chacun d'eux a souvent et longtemps donné la preuve qu'il est tout dévoué aux intérêts généraux de l'agriculture et surtout qu'il est apte à les bien servir.

Aussi voyons-nous que ces candidats sont présentés à la Chambre d'Agriculture non par eux-mêmes, mais par les groupements, syndicats ou associations agricoles dont ils font partie.

Là où a été apprécié leurs mérites, là on est qualifié pour les recommander aux électeurs. Voilà ce que nous appelons une caution valable, une garantie sérieuse. Voilà ce qui doit entraîner une adhésion générale et assurer le succès des candidats de l'Union et de Défense Agricole.

Car ces titres-là, qui paraissent indispensables, ils sont seuls à les posséder.

Leurs concurrents l'ont si bien senti qu'ils ont essayé de parer dans une certaine mesure à cette infériorité manifeste. Pour communiquer à leurs listes un prestige agricole qui leur manquait, ils ont imaginé de les pourvoir de titres auxquelles rien ne leur donne droit.

C'est ainsi que nous les voyons maintenant présentés comme listes d'Entente Paysanne et du Syndicat des Planteurs. Or, la Fédération des Planteurs n'a jamais autorisé les concurrents de l'Union et de Défense Agricole à se servir de ce titre.

Et à ce sujet nous recevons d'un groupe important de planteurs l'appel suivant que nous croyons devoir publier :

« Les adversaires de nos amis à court d'adhésion de groupements agricoles ont intervenu dans leur liste la Fédération et la Confédération des Planteurs de Tabac. C'est là un fait d'une gravité exceptionnelle. »

« Nous les mettons au défi d'en prouver la justification et de montrer le procès-verbal de réunion du Bureau de la Fédération donnant cette autorisation. »

« C'est une usurpation de titre que nous avons le devoir d'éclaircir, mais qui, pour l'instant, n'est destinée qu'à surprendre notre bonne foi et celle des Planteurs de Tabac. Cette manœuvre est également faite pour diviser les Planteurs au sein de leur Fédération départementale. Nous devons et nous voulons rester unis pour la défense de nos intérêts professionnels. Nous rejetons donc avec indignation de pareils procédés. »

« Le camarade Couderc a été proposé par le Président comme candidat de la Fédération des Planteurs de Tabac, à la réunion du 30 janvier, il est donc le seul candidat des Planteurs. »

« Tous les paysans, tous les planteurs, voteront pour la liste d'Union et de Défense Agricole composée d'amis éprouvés, c'est-à-dire :

« pour Calmels, Couderc, Capmas, Brunel, dans l'arrondissement de Cahors ; »

« pour Delsaut, Laplace, Maurs et Rigouste, dans l'arrondissement de Figeac ; »

« et pour Battut, Gibert, Laquière et Mespoulet, dans l'arrondissement de Gourdon. »

« Un Groupe de Planteurs. »

Cet appel sera entendu parce qu'il est juste et parce qu'il est conforme aux intérêts généraux de l'agriculture.

Les listes d'Union et de Défense agricoles triompheront aisément. Et ce sera justice.

M. Toulza se retire

Les défections n'auront pas attendu la défaite. Des candidats s'en vont.

M. Toulza, propriétaire à Larnagol, était porté sur la liste de l'Entente Paysanne dans l'arrondissement de Figeac.

Or, nous sommes informés que, jeudi soir, il a avisé officiellement la Préfecture qu'il retirait sa candidature.

A l'heure où nous écrivons ce seul désistement est connu. Il y en aura peut-être d'autres d'ici à dimanche.

La confiance dans le succès a complètement abandonné les candidats de l'Entente Paysanne. Ils reconnaissent eux-mêmes qu'ils seront battus.

C'est un désagrément qu'il leur était pourtant bien facile de s'épargner !

UNE ORDONNANCE !

La lutte contre la vie chère était, il y a quelques mois, très active. Elle n'est plus aussi active, aujourd'hui. C'est, probablement, parce que cette lutte a donné des résultats !

Cependant, la Commission du Comité de défense des consommateurs de Paris ne reste pas inactive. Elle continue à poursuivre ses enquêtes, et à prendre des décisions.

C'est ainsi que d'accord avec les représentants autorisés de la boucherie, M. Morain, préfet de police, a édicté une ordonnance nouvelle concernant l'affichage dans les boucheries de la Capitale.

Cette ordonnance qui a été signée jeudi va entrer en vigueur dimanche. Elle mérite d'être connue :

1° La viande vendue non désossée, ne peut comprendre que les os faisant partie intégrante du morceau vendu.

2° La vente dite au quart d'os ou au quart de déchets est désormais interdite.

3° La viande est parée lorsque le poids net est celui du morceau livré sans déchet.

4° Dans tout étalage, un tableau bien en vue et lisible indiquera l'espèce de viande, la qualité et le prix de vente au kilo.

5° Les viandes ou abats vendus devront porter l'indication du poids et le prix du kilo.

6° La livraison à domicile devra être accompagnée d'un bulletin (facture), mentionnant l'espèce, la qualité, le prix et le poids réel.

7° L'acheteur pourra exiger une facture sans que sa demande puisse être un motif pour le vendeur de lui refuser la livraison de la viande demandée.

8° Il est interdit aux bouchers de faire figurer au-dessus de leurs étaux et sur le tableau d'affichage, les mentions « viande de choix » ; « viande de premier choix » ou « viande extra » dont l'énoncé prétend à une qualité autre que la qualité offerte. Ces mentions seront obligatoirement remplacées par les suivantes : « viande de 1^{re} qualité », « viande de 2^e qualité », etc.

Ainsi, les consommateurs sont bien informés : avec de pareilles prescriptions, ils peuvent se rendre compte s'ils sont ou ne sont pas « estompés ».

Or, — et c'est ce qu'il faut bien noter, — cette ordonnance du préfet de police a été prise, d'accord avec les représentants qualifiés de la boucherie.

Il n'y a qu'un regret à exprimer : c'est qu'il ait fallu attendre jusqu'à ce jour, pour voir prendre une ordonnance pareille qui est destinée à donner toutes directions utiles aux consommateurs.

Et encore, cette ordonnance n'est faite que pour la population parisienne ! Elle n'est pas applicable à la province.

Il reste, cependant, une satisfaction ; c'est de voir que les Commissions de lutte contre la vie chère, après discussion avec les représentants autorisés des diverses branches du commerce, peuvent s'entendre et obtenir de bons résultats, dans l'intérêt de tous, et commerçants et consommateurs.

L'ordonnance du Préfet de police de Paris méritait d'être signalée, car c'est bien la seule qui, à notre avis, depuis que l'on essaye de combattre la vie chère, peut donner quelques bons résultats !

LOUIS BONNET.

Asile de Leyme

Par arrêté du ministre du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, en date du 17 février 1927, le docteur Godard, médecin-chef de service à l'asile privé d'aliénés, faisant fonction d'asile public de Leyme (Lot) a été nommé médecin-chef, préposé responsable du quartier d'aliénés de l'hôpital-hospice de Nîort (Deux-Sèvres).

Service Vicinal

MM. Joulet, Delfoujac, Pigniol, Benjamin, Pezet, sont nommés cantonniers du service vicinal à titre temporaire dans le Lot, et à défaut de candidats militaires classés.

Marché du travail

L'état relatif à la situation du marché du travail pendant la semaine du 7 au 12 février 1927, dans le Lot, est néant.

Contributions directes

Déclarations relatives aux impôts sur les revenus et aux avoirs à l'étranger

AVIS

Il est rappelé que, conformément aux prescriptions des lois relatives aux impôts sur les revenus, les contribuables ont à fournir au service des Contributions directes les déclarations ci-après indiquées :

1° Commerçants et industriels (particuliers et sociétés) : déclaration du bénéfice net de l'année précédente ou de l'exercice comptable ayant pris fin au cours de l'année. Si le bénéfice net ne dépasse pas 50.000 fr., il suffit d'indiquer celles de catégories, déterminées par la loi, dans laquelle rentre le chiffre du bénéfice. Si le bénéfice net dépasse 50.000 fr., c'est le chiffre exact du bénéfice qui doit être déclaré, et la déclaration doit être appuyée d'un résumé du compte de profits et pertes ou d'un état de bénéfices.

2° Agriculteurs qui désirent bénéficier des avantages prévus pour l'évaluation du revenu agricole des terres affectées à la culture du blé : déclaration de la contenance et du revenu cadastral de ces terres.

3° Personnes exerçant une profession libérale et titulaires de charges ou offices : déclaration des recettes brutes, des dépenses professionnelles et du bénéfice net de l'année précédente.

4° Personnes redeables de l'impôt général sur le revenu : déclaration du chiffre du revenu global, avec l'indication, par la nature de revenus, des éléments qui le composent.

5° Personnes exemptées de l'impôt général. Ces personnes ont l'obligation de déclarer qu'elles ne sont pas imposables, si, pour l'année précédente, elles ont été inscrites aux rôles des impôts cédulaires pour un total de revenus de 1.500 fr. au moins, ou si elles ont encaissé, pendant la même année, 1.500 fr. au moins de revenus de valeurs mobilières autres que les Bons du Trésor ou de la Défense Nationale à échéance d'un an au plus et les rentes 4 1/2 1925.

6° Personnes possédant des avoirs à l'étranger : déclaration détaillée de ces avoirs, avec l'indication du revenu correspondant.

7° Personnes ayant des charges de famille : déclaration des personnes à leur charge. Cette déclaration est nécessaire pour bénéficier, des réductions d'impôt accordées pour charges de famille.

Les diverses déclarations doivent être produites au plus tard le 28 février.

Ce délai est toutefois étendu jusqu'au 31 Mars pour les commerçants et industriels qui sont assujettis à l'impôt cédulaire, d'après les résultats exacts de leur comptabilité et dont l'exercice comptable est clos pendant le mois de décembre notamment le 31 de ce mois.

Pour l'établissement des déclarations relatives à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux à l'impôt général sur le revenu, aux avoirs à l'étranger et aux charges de famille, des formules imprimées sont mises gratuitement à la disposition des contribuables dans les mairies, dans les bureaux des contrôleurs et des percepteurs des villes, ainsi que dans les bureaux de poste des villes de 100 habitants et au-dessus.

Les adresses des contrôleurs à qui les déclarations doivent être remises, ou adressées sous pli affranchi sont indiquées à la dernière page des formules concernant l'impôt général.

Le prix du pain ne change pas à Paris

La commission consultative départementale des farines a tenu vendredi matin à l'Hôtel de Ville de Paris, sa réunion hebdomadaire et a enregistré une légère baisse sur les cours des blés indigènes qui ont fléchi de 176 à 174 francs le quintal. Toutefois, la moyenne de la semaine est restée la même à 175 fr. 08. Quant aux blés exotiques, ils sont descendus de 182 fr. 20 à 180 fr. 20 et les succédanés de 146 fr. 50 à 145 fr. 50. En corrélation avec ces prix, la commission a établi le taux de la farine panifiable à 235 francs contre 237 précédemment. Cette baisse compense la hausse qui s'était manifestée la semaine précédente. Le prix du pain n'est donc pas modifié et reste fixé à 2 fr. 20 le kilo.

Enregistrement

M. Courtaud, receveur de 4^e classe à Vayrac, est nommé receveur-contrôleur à Latour-de-France (Pyrénées-Orientales).

M. Pons, receveur de 5^e classe à Cornus (Aveyron), est nommé receveur-contrôleur de 4^e classe à Vayrac (Lot).

Contre l'augmentation des Permis

Fédération des Chasseurs et des Pêcheurs

La Fédération départementale des Sociétés de chasseurs et de pêcheurs à la ligne du département du Lot, affiliée à l'Union des Fédérations départementales des Sociétés de chasse du Sud-Ouest, formant la VI^e région cynégétique de France, a l'honneur de porter à la connaissance des personnes intéressées au repeuplement des chasses que le Comité National de la Chasse, réuni en séance plénière le 10 février 1927 à Paris, surpris d'apprendre que la ristourne de dix francs sur le prix du permis de chasse au profit des Fédérations, n'était pas incorporée dans le projet du budget de cette année, et que, d'autre part, les chasseurs étaient menacés d'une augmentation du prix du permis de chasse, émet le vœu suivant :

Considérant que la chasse est une richesse nationale et que sa réorganisation s'impose à tous égards ;

Considérant que la pénurie de gibier va s'aggravant de jour en jour ;

Que les Fédérations départementales de chasseurs ont une œuvre considérable à accomplir pour réorganiser et repeupler les terrains de chasse en France ;

Qu'il est absolument indispensable de les aider financièrement dans la plus large mesure ;

Le Comité National de la Chasse, au nom de tous les Groupements qu'il représente,

Déclare que le principe de l'augmentation du permis de chasse ne saurait être admis qu'à la condition expresse et formelle qu'une somme de dix francs par permis de chasse soit attribuée à la Fédération départementale reconnue dans chaque département ;

Proteste énergiquement contre toute élévation du permis de chasse ne com-

portant pas comme corollaire la ristourne de dix francs par permis.

La Fédération départementale du Lot s'associe pleinement et entièrement au vœu exposé ci-dessus et déclare qu'elle joindra ses efforts à ceux des autres Fédérations pour obtenir sa réalisation.

Le Président : DUSSAULT.

Conscrits musiciens de la classe 1927

Dans le but d'améliorer la situation des musiques militaires dont la valeur a été sensiblement amoindrie du fait de la réduction du service militaire, le Ministre de la Guerre a décidé la création d'un certificat d'aptitude musicale.

Les conscrits ayant obtenu ce certificat seront affectés par priorité à une musique ou une fanfare militaire dans la limite des places disponibles.

Les jeunes gens désirant concourir doivent adresser une demande à leur commandant de bureau de recrutement qui les convoquera devant le chef de musique du régiment d'infanterie le plus voisin du domicile des intéressés.

Candidats, hâtez-vous ! Les examens auront lieu prochainement pour les jeunes gens qui seront incorporés en mai prochain.

Motocyclistes militaires

Les jeunes gens titulaires du certificat de capacité pour la conduite des motocyclettes et désireux de servir dans les formations militaires en qualité de motocyclistes, doivent d'abord passer un examen pour l'obtention du certificat à l'emploi d'automobiliste militaire.

Les intéressés subissent, en outre, une interrogation théorique et une interrogation pratique sur le moteur, les transmissions extensibles et autres organes de la moto et du sidecar.

Jeunes gens de la classe de 1927, adressez d'urgence vos demandes aux Présidents des sociétés (Automobiles Clubs, sociétés d'automobiles, etc.) dont vous faites partie.

Cylindrages à vapeur

Opérations probables dans la semaine du 21 au 26 février 1927

Piochage de la chaussée, repavage et cylindrage de matériaux sur les points désignés ci-après :

Chemin de Grande Communication n° 45, de 6 km. à 7 km. 500, Vers-Vaysses.

Chemin de grande communication n° 13, de 80 km. 875 à 81 km. 235, à Cazals.

Chemin de grande communication n° 45, de 1 km. 700 à 2 km. 108, entre les Arques et Gazals.

Chemin de grande communication n° 13, de 83 km. 100 à 83 km. 400, entre Cazals et Marminiac.

Chemin de Grande Communication n° 7, de 17 km. 780 à 18 km. 277, à Larroque-des-Arcs.

Chemin de Grande Communication n° 33, de 12 km. 150 à 15 km., entre le Cuzoul et Vers.

Que va faire la Municipalité ?

M. Tassarit nous déclare qu'on sera bientôt définitivement fixé

Avant de clore provisoirement cette enquête — que des événements nouveaux ou des interventions imprévues ouvriront peut-être bientôt — nous aurions voulu donner à nos lecteurs des indications un peu précises sur les intentions de la Municipalité, qui seraient, pour le moment, la chose la plus intéressante à connaître.

— Que puis-je vous dire que vous ne sachiez déjà, me répond aimablement M. Tassarit auprès de qui je m'excuse de lui dérober une interview à l'improvvisé... Que puis-je vous dire ? Je voudrais bien satisfaire la légitime curiosité des lecteurs du Journal du Lot. Mais vous les avez si bien renseignés qu'aujourd'hui ils en savent presque autant que moi.

— Oh ! non ! Vous détenez encore un secret important et que nous voudrions bien leur dévoiler !... C'est ce que compte faire la municipalité.

— Eh ! bien, vous avez publié la lettre de M. de Monzie. Elle annonce une prochaine réunion du Conseil municipal qui sera saisi de toute la question.

— Oui, mais la municipalité fera sans doute une proposition à l'Assemblée municipale.

— Ah ! Nous n'avons pas encore pu en délibérer. M. de Monzie sera bientôt à Cahors pour y recevoir vingt députés polonais qui visitent la France. Nous mettrons à profit son séjour ici pour examiner la question.

Il est évident, comme vous l'avez écrit, que la carence déclarée du Comité nous place devant une situation toute nouvelle... Nous allons voir et le public cadurcien ne tardera pas à savoir.

Nous remercions M. Tassarit et si nous ne pouvons rien déduire de positif de ses déclarations puisque rien n'est encore décidé à cet égard, nous avons eu l'impression très nette que la municipalité n'accepte pas de partager la responsabilité prise par le Comité d'ajourner indéfiniment la réalisation d'un Monument aux Morts.

Elle veut acquiescer la promesse qu'elle a faite et rendre aux Enfants de Cahors morts pour la France l'hommage respectueux qui leur est dû.

Sous quelle forme et par quels moyens usera-t-elle de la liberté qu'elle a reprise, voilà bien ce que nous aurions voulu savoir et voilà ce qu'il reste précisément à décider.

Pour le moment du moins nous sommes arrivés à ce que nous nous étions proposés. C'est toujours le même, d'ailleurs. En cette affaire

comme en toutes les précédentes, il s'agit, d'abord, de mettre le public au courant. Le renseigner complètement, lui faire connaître tous les avis, lui donner tous les moyens de juger.

La plupart du temps, les opinions fausses ne sont que le produit d'informations inexactes ou incomplètes — ce qui revient au même. Dès que le public sait tout, il comprend mieux et apprécie plus sainement.

Jusqu'ici, en cette affaire, nous nous sommes bornés à remplir cette mission d'informateurs, mais nous ne nous croirons pas dispensés, le moment venu, de dire notre opinion personnelle et d'en donner les raisons.

L'occasion se présentera, sans doute, dès que le Conseil Municipal aura été saisi de la question. A ce moment l'affaire sera à pied d'œuvre et la décision sera imminente.

D'ici là, si nos lecteurs ont quelque chose à dire, ils trouveront ici le moyen de le faire. Cette question intéresse tous nos concitoyens. Il est juste qu'ils puissent en discuter.

E. L.

Une pétition

On nous assure (mais nous n'avons pas pu vérifier le fait) que quelques membres de l'Association des Ascendants, émus par l'ordre du jour où leur Bureau se déclare impuissant à réaliser son projet et réclame l'ajournement de toute érection de monument, ont décidé de faire circuler une pétition en faveur du projet de la Municipalité.

L'OPINION DE NOS LECTEURS

Les Cadurciens de Paris donnent leur avis

Parmi les correspondances que nous vaut notre enquête sur « le Monument aux Morts », citons la lettre suivante qui nous vient de Paris. Car les Cadurciens et Lotois, qui sont nombreux en la Capitale à lire le Journal du Lot, s'intéressent, eux aussi, à cette passionnante affaire.

Paris, le 17 février 1927.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

Lorsque, quelque jour, je me fixe à Cahors pour un bref séjour, je m'attarde sous le porche de la maison commune.

Ma pensée s'envole vers tous ces amis d'enfance qui ne sont plus, que je ne revois plus que là ;

Aussi viennent-ils tous en foule autour de moi.

Ils sont de cette génération d'hommes sensibles, remplis d'enthousiasme pour de nobles idées, cultivés et amoureux du beau : Génération d'hommes qui ne sont plus : génération des sacrifiés.

Mon esprit se reporte au temps des « Jeunes », « Sociétés Artistiques et Littéraires » qui fleurissaient à Cahors.

Ils n'appréhendaient pas nos coeurs et ne troublaient pas nos cerveaux au point de ne pas nous permettre de mesurer la distance qui existe entre un « navet », comme il y en a tant sur les routes de France, et la fresque d'un grand peintre.

Veillez croire, Monsieur le Rédacteur en Chef, à ma parfaite considération.

Gustave MOUSSER, 16, rue de Budapest, Paris (9^e).

INGÉNOSITÉ !

Le « Petit Journal » publie l'information suivante :

« Un hôtelier de Louhans avait acheté deux pains de beurre d'une livre chacun. Dès sa rentrée à la maison, il se rendit à la cuisine pour les couper. Quelle ne fut pas sa stupeur de constater que les deux pains avaient été savamment évidés et que la cavité ainsi pratiquée avait été remplie par une quantité d'eau représentant environ cent grammes par livre. L'hôtelier se rendit aussitôt au marché pour retrouver sa vendeuse ; mais cette dernière avait déjà disparu. »

Faut-il rire de la... tête de l'hôtelier qui en coupant ses pains de beurre, constata qu'ils contenaient de l'eau ?

Faut-il admirer l'ingénosité... de la personne qui a trouvé le truc de vendre de l'eau et de garder son beurre ?

Les avis ne seront pas partagés, car on ne peut que regretter l'ingénosité de fraudeurs.

Cette ingénosité est vraiment trop préjudiciable aux intérêts de ceux qui en sont les victimes.

L. B.

Le Conseil consultatif des Tabacs

Les groupes d'étude et de culture de la culture du tabac du Sénat et de la Chambre ont tenu, jeudi, au Sénat, une réunion commune pour recevoir, à l'occasion de la formation récente du conseil consultatif des tabacs prévu par la loi du 7 août 1926, les délégués des planteurs de tabac audit conseil.

A cette réunion qui était présidée par M. Rajon, Sénateur de l'Isère, assistaient MM. Fontanille, Sénateur du Lot, M. Bouat, Député du Lot, et M. Solleville, délégué des planteurs du Sud-Ouest.

Parlementaires et planteurs ont échangé leurs vues en plein accord sur la nécessité de continuer à défendre, à propager, à améliorer la culture française du tabac, en conformité avec l'intérêt public et en harmonie avec l'organisation de l'Office national du monopole des tabacs.

Conseil supérieur du travail

Aux termes du décret du 31 janvier 1921, les listes électorales pour l'élection des délégués des syndicats ouvriers au Conseil supérieur du

Travail doivent être déposées dans les Préfectures et les Sous-Préfectures ainsi qu'au Ministère du Travail.

Les élections générales devant avoir lieu cette année, les groupements intéressés sont informés qu'ils peuvent prendre connaissance des dites listes, soit à la Préfecture du Lot (1^{re} division), soit dans les Sous-Préfectures de Figeac et Gourdon.

Les réclamations contre les énonciations de ces listes devront pour être retenues, parvenir, à la Préfecture, avant le 15 mars 1927 et feront, avant le 1^{er} avril, l'objet de décisions et de modifications éventuelles aux listes primitives.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces modifications aux lieux indiqués ci-dessus. Ils auront un délai de 15 jours expirant le 15 avril prochain pour se pourvoir devant le Ministre du travail contre les décisions du Préfet.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de Mme Fraysse, femme du sympathique Agent-voyer des Ponts et Chaussées à Cahors, décédée à l'âge de 35 ans.

Nous prions M. Fraysse et sa famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Service téléphonique

Depuis le 8 février courant, le service des abonnés au téléphone des bureaux de Martel, Bretenoux et Gramat est prolongé de 12 à 14 heures, les jours ouvrables.

Amicale Aveyronnaise de Cahors

La fête organisée mercredi 16 courant a eu plein succès. Après l'apéritif servi par le camarade Gannac, les membres de l'Amicale se sont rendus à l'Hôtel Terminus, où avait lieu le banquet.

Le banquet était présidé par le très sympathique M. Bonnefont, Président de l'Amicale, assisté de M. Courrière, Vice-Président, M. Triadou, Trésorier et M. Pomarède, Secrétaire.

Tout le monde a fait honneur au menu bien composé et servi par les soins de M. Rigaudie.

Aux cours du repas le camarade Malaterre, ancien Secrétaire, venant de Montauban pour la circonstance, amusa fort tous les amicalistes présents par une harangue prononcée en patois aveyronnais, si bon et si pur, que trois bans successifs lui prouvèrent qu'il était compris.

Un dessert, M. le Président, dans une délicieuse et charmante allocution vanta le succès toujours croissant de notre amicale et présenta les excuses des Membres, dont la maladie ou les devoirs, les tenaient éloignés de notre fête familiale et pria l'Assemblée, de s'unir à lui pour leur adresser un souvenir et les assurer qu'ils n'étaient pas oubliés.

Puis vint le tour des chansons, soit en patois, soit en français. Nos camarades Soulié et Galan obtinrent un vif succès. De nombreux bans battus en l'honneur des chanteurs, prouvèrent à tous, combien ils rejoignaient leurs camarades, en « pafos » excellent, convaincu qu'il n'y avait rien de mieux que l'aveyronnais.

Après ce tour de chant, M. le Président, dans une allocution très intéressante, nous fit part de son espoir de voir notre amicale se développer de plus en plus et nous pria de vouloir bien lui adresser un souvenir et les assurer qu'ils n'étaient pas oubliés.

Puis vint le tour des chansons, soit

CHAMPIONNAT DE FOOT-BALL DU MIDI

La jeune société sportive de Puy-Evêque a pris l'Aviron. Garducien de mettre à la disposition de son onze et de l'ensemble du terrain de l'île du Cabessut pour disputer un Match d'Association (Championnat).

Les amateurs de ballon rond assisteront à une rude joute entre deux équipes réputées. Qu'ils viennent nombreux pour applaudir les jeunes et vaillants joueurs Puy-Evêquois et Toulousains. Cette partie commencera à 13 heures très précises et précèdera le match Souillac. Le Comité.

Frégate Cadurcienne

C'est demain dimanche que notre société se déplacera à Albas pour y rencontrer l'équipe locale. Nous n'avons pas à décrire l'équipe albasienne, qui, comme on le sait, a pour sa première année fait un très bon début.

L'équipe se déplacera au complet, et nous espérons que les couleurs blanches et vertes en reviendront échanlées.

Tous les membres de la Société qui désirent partir en déplacement sont priés de se trouver à l'heure précise devant le siège social.

Le soir la Société se rendra à l'Hôtel Laporé où leur sera servi le banquet annuel.

ROYAL CINEMA

Programme des Samedis 19, Dimanche 20

« LE CAPITAINE CENT SOUS » Grand drame maritime en 6 parties Interprété par l'émule de Jackie Coogan

« THI MINH » (2^e épisode) Le Mystère de la Villa Circé Sur la scène :

« MORIS MAR » L'original d'anséur comique et fantastique des Théâtres Bordelais

Gaumont actualités. (Rigola Matador (Comique))

PALAIS DES FÊTES SAMEDI 19 - DIMANCHE 20

O Sole mio drame en 7 parties Un drame de l'alcool (Comique 2 parties)

Pathé-Revu (Actualités)

Les Misérables 4^e épisode (5 parties) — ORCHESTRE —

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 12 au 19 février 1927

Naissances
Lafon, Denise, rue Wilson.
Bousquet, Josette, rue Wilson.
Dimain, Emma, rue Wilson.
Chevalier, Huguette, rue Wilson.

Publications de mariages
Montell, Lucien, manoeuvre et Chanat, Renée, linotypiste à Cahors.
Prizon, Angelo, à Cahors et Perrin Jeanne, domestique à Lalbenque.
Rogon, Roger, mécanicien et Cassan Jeanne, s. p. à Cahors.

Mariage
Ayrech, Théophile, sergent au 9^e R. I. et Deschamps, Jeanne, s. p.

Décès
Simbergues, ép. Tastayre, s. p., 56 ans, rue Wilson.
Issalis, Urbain, cultivateur, 65 ans, rue Wilson.
Laurent, Vve Chabert, tailleur, 60 ans, 10, rue du Bousquet.
Tulet, Eugène, jardinier, 69 ans, 7, rue St-Georges.
Barthes Paul, facteur des postes, 52 ans, 23, rue du Château-du-Roi.
Marcelier, Emile, cocher, 73 ans, rue Wilson.
Montell Pierre, cultivateur, 65 ans, rue Wilson.
Garrigues Augustin, Commiss principal des P. et Ch., 65 ans, 3, pl. Clément-Marot.

SERVICE DES PHARMACIES
Le service des pharmacies sera assuré le Dimanche 20 février 1927 par la

Pharmacie ARTIGALE,
Boulevard Gambetta

AVIS

LA COMPAGNIE DU BOURBONNAIS (Usine à Gaz et Electricité de Cahors) à l'honneur d'informer ses clients que le courant sera interrompu, Dimanche 20 Février, de 11 h. à 14 h. 30.

UN BERGER

Apéritif antié
Ets. CLAUDE BERGER et Cie, Marseille

Arrondissement de Cahors

Catus
Hyméne. — Nous apprenons avec plaisir le très prochain mariage de Mlle Denise Gizard, notre sympathique compatriote, avec M. Albert Brunet, Entrepreneur de maçonnerie à Cahors. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Sauzet
Mariages. — Dernièrement a été célébré le mariage de Mlle Nadia Minhot avec M. François Mondet.

Aux publications de mariage nous relevons les noms suivants : 1^{er} Mlle Louise Estang avec M. Noël Auzac ; 2^e Mlle Léa Couillac avec M. Michel Laur.

Limogis
Conférence agricole. — Dimanche 20 février, MM. Pillon, ingénieur-agronome, et Epaphrodite, directeur des services de la Mutualité de l'Union des Syndicats du Périgord-Limousin, donneront une Conférence à Limoges dans la salle de la justice de paix à la Mairie. Les sujets traités seront : l'emploi des engrais chimiques et la Mutualité agricole.

La Conférence qui avait été annoncée à MM. les Maires du canton pour quatorze heures trente, sera retardée d'une

heure en raison des élections aux Chambres d'agriculture.

Les agriculteurs ont le plus grand intérêt à profiter de cette occasion de s'instruire.

A PARIS

La Maison des LOTOIS

C'est la Brasserie-Restaurant « LE GALLO »

14 et 16, rue J.-J.-Rousseau, 1^{er}
Propriétaire: L. AMAGAT (Originaire de Figeac)
Téléph: Central 67-56

Arrondissement de Figeac

Figeac
Pour le rétablissement du tribunal de première instance de Figeac

M. Armand Bouat, député, a déposé sur le bureau de la chambre, une proposition tendant au rétablissement du tribunal de première instance de Figeac. Voici les principaux passages de l'exposé des motifs de cette proposition renvoyée à la commission de la législation civile et criminelle, sous réserve de l'avis de la commission des finances :

Une distance de 79 kilomètres sépare Cahors de Figeac et le voyage au nouveau siège du tribunal des justiciables ou témoins des cantons de Bretenoux, Saint-Céré, La Tronquière, Livernon, Figeac (Est), Figeac (Ouest), nécessite deux ou trois journées de déplacement : trois journées pour 70 communes environ sur les 116 de l'arrondissement, et deux journées pour 20 communes. Il apparaît, dès lors, que sur un premier point, celui des économies, le but poursuivi par M. le garde des sceaux n'est pas atteint car les divers frais de déplacement des magistrats à l'occasion des crimes ou délits graves, des prévenus, des experts, des témoins, etc., absorbent largement l'économie qui résultera, dans un avenir lointain, de la réduction du nombre des magistrats. Pour beaucoup de justiciables, petits cultivateurs et ouvriers ruraux notamment, l'accroissement des frais est tel que le recours en justice est devenu impossible. Sans doute, M. le garde des sceaux a-t-il demandé au ministre des travaux publics de prendre les mesures propres à améliorer cette situation et atténuer son caractère antidémocratique. Nous ne saurions néanmoins nous contenter d'une telle solution dont l'inefficacité est d'ailleurs évidente.

Il ne semble pas résulter davantage de la suppression du tribunal de Figeac une meilleure administration de la justice. Conformément à la circulaire de M. le garde des sceaux du 29 septembre 1926, le tribunal du Lot réserve, chaque semaine, une journée d'audience spéciale aux affaires de l'arrondissement de Figeac. Les magistrats de cet ancien tribunal qui résident encore au siège rattaché se transportent, ce jour-là, à Cahors, c'est-à-dire à 79 kilomètres, avec les avocats et avoués. Comme ils ont tous la préoccupation bien légitime de rentrer chez eux le jour même, ils ne disposent que d'un temps relativement restreint pour examiner les affaires et dès qu'approche l'heure du départ du train, ils renvoient à la prochaine audience la suite de leurs délibérations. Les justiciables sont ainsi astreints à répéter des voyages ruineux et voient trainer en longueur l'examen de leurs litiges. Il convient, d'autre part, de signaler que, par suite de la précipitation avec laquelle on a procédé au déménagement des archives judiciaires, il est fréquemment impossible de retrouver des dossiers. A ces nombreux inconvénients si rapidement énumérés, il faut ajouter le préjudice inutilement causé aux populations rurales qui, en effet, fréquemment besoin des conseils des hommes de loi, non seulement pour les procès, mais surtout pour la direction de leurs affaires.

Les populations intéressées n'aperçoivent pas les avantages de la réforme judiciaire et elles ne peuvent comprendre le rapport que le gouvernement essaie d'établir entre le décret du 3 septembre et le relevement du franc. Elles voient, au contraire, que ce décret est une source de dépenses nouvelles pour l'Etat et pour les justiciables et qu'il en résulte une plus mauvaise administration de la justice dont l'accès devient plus coûteux et plus difficile.

VILLE DE FIGEAC
Le Maire de la Ville de Figeac, Vu la loi des 19-22 juillet 1791. Vu les prix moyens de vente des animaux sur pied,

ARRÊTE :
Article 1. — A dater de ce jour et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, le prix de la viande de boucherie est fixé ainsi qu'il suit :

Bœuf
Poitrine, jarret, collet, le kilo ... 9
Côtes et milieu d'épaules, le kilo ... 11
Bifeack, le kilo ... 13
Faux-filet, le kilo ... 14
Filet ... H.T.

VEAU
Collet et jarret, le kilo ... 11
Poitrine, le kilo ... 11
Filet, côtelette, épaule, le kilo ... 14
Cuisse, le kilo ... 16

Mouton
Gigot et côtelette, le kilo ... 14
Épaule, le kilo ... 42
Ragout, le kilo ... 8

Article 2. — Le présent arrêté sera adressé à tous les marchands bouchers pour être affiché, par leurs soins, à l'endroit le plus apparent de l'intérieur de leurs boutiques. Il sera en outre publié et affiché dans la forme ordinaire.

Article 3. — M. le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Figeac, le 16 février 1927.

Le Maire.

Accidents de la route. — M. Cayrol, marchand de volaille, à Fourmagnac, rentrait chez lui en voiture en compagnie de sa femme et de sa belle-fille. Après avoir dépassé le dangerueux tournant de Jonquères, le cheval s'emballa et s'abattit en pleine côte. Les trois personnes, violemment projetées hors de la voiture, furent relevées très contusionnées, notamment M. Cayrol qui se plaignait de douleurs internes et avait une forte entaille à l'arcade sourcillière. Un automobiliste étant survenu, s'offrit pour le transporter à l'hôpital de notre ville où il reçut les soins nécessaires par son état.

Etat-civil du 11 au 18 février. — Naissances : Pierrat René.

Mariages : Rauffet Louis et Itard Marie-Louise ; Delfau Roger et Boudet Jeanne.

Décès : Guillard Pierre, 64 ans ; Bouyé Pauline, Veuve Laborie, 75 ans ; Lamert Pier, 69 ans ; Amadieu Hortense, épouse Durand, 44 ans ; Vaysse Joseph, 78 ans ; Bouysson Marie, veuve Caussanel, 70 ans ; Lafragette Jeanne, veuve Bès, 80 ans ; Simon Nathalie, épouse Lacout, 71 ans ; Maury Jean, 78 ans.

Service des pharmacies. — Le service sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Brousse, rue Ségurier.

SECRÉTAIRE

Situation procurée à la personne qui suit par correspondance le cours spécial des

ECOLIS PIGIER, 53, rue de Rivoli, PARIS
4 fois plus d'emplois offerts que d'élèves à placer

— ENVOI GRATUIT DU PROGRAMME —

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Chambre d'Agriculture. — Nous voici à la veille du scrutin.

Le moment est décisif. Il y a lieu de faire un retour en arrière et de bien réfléchir.

Que cette première élection agricole prouve qu'il n'y a pas eu d'emballage, que les agriculteurs voient et connaissent leurs intérêts et leurs véritables défenseurs, qu'ils ne veulent plus être conduits.

Ne nous laissons pas tromper ; montrons que nous n'avons pas oublié que nous ne sommes pas restés en arrière comme un troupeau, pendant des siècles, par les hobereaux, nos éternels ennemis, qui voudraient, à tout prix, remettre la main sur le peuple, pour le replonger dans l'ignorance et la servitude.

Tous à l'urne, dimanche, pour les véritables cultivateurs : Gilbert, Mesponlet, Laquière et Battul, nos vrais défenseurs.

Jacques BONHOMME.

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Loustaunau qui assurera le service, après-demain, lundi.

Carnet blanc. — Nous avons le plaisir d'apprendre le prochain mariage de notre compatriote et ami, Emile Ticou, négociant à Paris, fils des anciens négociants de notre ville, bien connus dans la région, avec la gracieuse Mlle Jane Gibart, fille du distingué ex-directeur de l'Asile départemental de Cornil (Corrèze).

Nous prions les futurs époux d'agréer nos plus sincères et cordiaux vœux de bonheur et leurs honorables familles, nos sympathiques félicitations.

Labastide-Murat
Foire. — Notre foire du deuxième lundi a été importante. Voici les cours qui ont été pratiqués :

Biz, 130 fr. ; noix 80 fr. ; avoine, 48 fr. 50 ; pommes de terre, 55 fr. les 80 litres ; maïs étranger, 75 fr. les 50 kilos.

Les cours des bœufs n'ont pas varié. Les transactions ont été assez nombreuses.

Pour les moutons, les prix sont les mêmes et les transactions sur ce marché ont été assez actives.

Les cochonnets de 2 mois d'âge se vendent toujours au même prix, de 180 à 200 fr.

Les œufs se vendaient 7 fr. 50 la douzaine.

Dégagnac
Elections à la Chambre d'Agriculture. — Dégagnac est la commune où M. le Président Fédéral des « Ententes Paysannes » du Lot, a élu son domicile.

C'est à cette circonstance que nous devons la faveur d'avoir entendu un son de cloche qui ressemble passablement à un glas.

Les ondes du grand bourdon des « Ententes » nous apprennent que la liste des candidats de l'« Entente Paysanne », de l'arrondissement de Gourdon, à l'élection de la Chambre d'Agriculture n'a pas l'entier agrément des membres composant les sections et que dans la liste même la cohésion ne serait pas parfaite.

Aussi, M. le Président Fédéral, qui est candidat et tient à assurer son élection aurait songé à se débarrasser d'un colistier qui a, pour lui, l'avantage ou le désavantage d'être trop connu.

A cet effet, plusieurs membres de la section communale de Dégagnac ont été pressentis ; mais nous doutons fort que le candidat visé, parce que trop grand propriétaire terrien, se laisse manœuvrer par les siens.

Il est vrai que tout peut sortir de cet amalgame qui compose ces associations aux allures démagogiques !

Soulomés
Battue aux sangliers. — Une battue aux sangliers ayant été organisée dimanche dans les bois de Trouaux, nos chasseurs ont réussi à abattre une grosse laie.

De nouvelles battues vont être faites dans la région, car de toutes parts on signale de nombreux dégâts commis par ces pachydermes.

Monument historique. — Une nouvelle demande va être faite par la municipalité de Soulomés au Ministre des Beaux-Arts, en vue de l'inscription sur la liste principale des monuments historiques de l'Eglise de notre village.

L'Eglise de Soulomés est déjà inscrite sur la liste, supplémentaire.

FABRIQUE FILETS DE PÊCHE

Filets en fil de lin

CATALOGUE GRATUIT

A. GILLET, AURILLAC (Cantal)

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 17 février 1927

La Chambre continue la discussion du projet tendant à la régularisation des crédits ouverts par décret au titre de l'exercice 1926 et portant ouverture et annulation de crédits au titre du budget général et des budgets annexes.

L'article 36 relatif à la taxation des revenus des professions non-commerciales est discuté et ajourné.

M. Garchery parle contre la politique financière suivie depuis la guerre. M. Vincent Aurioi proteste contre certaines critiques de M. Garchery. Les articles 36 à 59 sont votés. L'article 60 est relatif à la taxe sur les automobiles. Sur l'article portant que les voitures dont le châssis appartient à une série sortie de l'usine depuis plus de 9 ans ne paieront que demi-taxe, M. Montigny demande que ce temps soit réduit à 6 ans. L'amendement est repoussé par 363 voix contre 135. L'article est voté.

La suite de la discussion est renvoyée. M. Poincaré fait connaître les propositions de la Conférence des présidents. M. Renaudel demande que la réforme électorale soit mise à l'ordre du jour.

M. Poincaré dit que le Conseil des ministres a décidé de voter avant les vacances les projets militaires et le budget de 1928 et la réforme électorale.

Séance du 18 février 1927
La Chambre continue la discussion des interpellations sur le chômage, la vie chère et la crise monétaire.

M. Duboin parle de la crise monétaire et réclame la stabilisation légale le plus rapidement possible. M. Poincaré répond qu'elle est impossible dans la situation actuelle et, dit-il, « même M. Duboin ne la ferait pas, s'il était au pouvoir ».

M. Flaudin dit qu'il faut rendre au pays sa sécurité économique.

M. Pietri déclare qu'il faut éviter une révalorisation indéterminée. M. Guérin dit que la cause principale de la vie chère est provoquée par l'excès des prix de transports. Il demande que l'on réprime l'excès des prix de vente au détail de la viande, des légumes, du poisson.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Tremblement de terre
Une secousse sismique a été ressentie vendredi dans la région de St-Malo. Elle a duré une minute.

Trois légères secousses sismiques ont été ressenties, également, à Caen.

Il n'y a pas eu d'accident, mais dans des appartements, des meubles ont été déplacés et des objets ont été brisés.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

Raid d'aviation

De Londres. — On mande de Dakar que l'aviateur Pinedo a pris son vol, ce matin, à 5 h. 46, à destination du port Praia, île du Cap-Vert.

Contre la prorogation de la Chambre

La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen publie une note protestant contre l'éventualité de la prorogation des pouvoirs de la Chambre.

Cette note dit que les députés ont été élus en 1924 pour 4 ans et que c'est en 1928 que ces députés ont l'obligation de rendre compte de leur mandat.

S'ils tardaient plus longtemps, ils déchireraient eux-mêmes le contrat passé avec le corps électoral et seraient tenus, justement, pour des usurpateurs.

EN CHINE

De Londres. — On mande de Pékin que la grève générale a été déclarée hier soir à Shanghai.

Des rôdeurs contre des agents

De Paris. — La nuit dernière, à Neuilly, deux agents cyclistes, effectuant une ronde, ont été attaqués par une dizaine de rôdeurs.

Les agents tirèrent des coups de revolver sur les agresseurs, dont un fut grièvement blessé d'une balle dans le ventre.

LES CHANGES

Les changes, à 11 heures, étaient : Livre : 123,82.

Dollar : 25,53.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur FRAYSSE, Agent-Voyer ; Monsieur Jean FRAYSSE, Mesdemoiselles Simone et Janine FRAYSSE ; Monsieur et Madame AYMARD Alphonse ; Monsieur et Madame FRAYSSE Jules ; Mademoiselle FRAYSSE Reine ; Monsieur et Madame BORIES Albert ; Monsieur et Madame CAYLA Aldebert ; Mademoiselle BORIES Elise ; les familles TEIHOL, DUCHARTRE, DE-GOUL, SILHAC vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme FRAYSSE Germaine-Alphonse Née AYMARD

décédée dans sa 35^e année, leur épouse, mère, fille, belle-fille, belle-sœur, tante et cousine, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 20 février, à 1 h. 1/4, en l'église Cathédrale. Réunion, maison mortuaire, Cours Vaxis.

CONTRE LA GRIPPE

Pendant la grippe — ou simplement pour s'en préserver — il est recommandé à tous de se fortifier pour aider l'organisme à se défendre contre les microbes. Un remède simple et peu coûteux consiste à acheter un flacon de Quintonine et à le verser dans un litre de vin de table. Le vin fortifiant ainsi obtenu instantanément est un reconstituant parfait et un stomacal de tout premier ordre. Il stimule l'organisme, l'aide à régénérer la maladie et rend l'appétit. La Quintonine se vend au prix réduit de 4.50. Comme il existe des contrefaçons, exigez la véritable marque Quintonine. — Pharmacie Orliac, à Cahors.

ON DEMANDE

Une bonne à tout faire

SACHANT FAIRE LA CUISINE

Bons gages

S'adresser chez le D^r ROUGIER

Rue du Lycée. — CAHORS

MESDAMES :

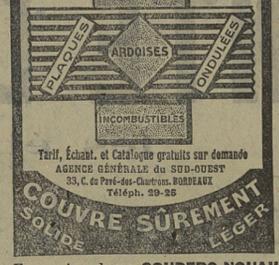
pour vos nouvelles toilettes adressez-vous à

Mademoiselle J. LIAUZU

Ex-coupeuse à la « Femme Chic »

Sortant des Maisons « Beer » et « Madeleine et Madeleine » de Paris

13, rue du Maréchal-Foch, CAHORS



En vente chez : COUDERC-NOUAILLAC, 1, rue Maréchal-Joffre, à Cahors.

— BLANC, aux Ormeaux, à Cahors. — SOULIE, à Touzac. — L. SERS, à Figeac. — ESTIVAL, Ancienne Maison LANGEAU, à St-Céré. — LAFON, à Cajarc. — DULAURENT, à Puybrun. — MAYAUDON, à Gourdon. — COUDERC, à Martel.

MEUBLES

COMBROUSE Fils

3, rue Maréchal-Joffre — CAHORS

CHAMBRES à coucher — SALLES à manger

SIÈGES — GLACES — LITERIE

Lavabos — Petits Meubles

Depositaire des Sièges STELLA

FABRICATION GARANTIE

Prix Exceptionnels

Avant d'acheter un Poste vous avez le plus grand intérêt à lire la brochure :

Pour avoir un Poste parfait, que faut-il faire ?

PAR

A. POUJADE, Pharmacien

Rédacteur de « L'Antenne »

LUZERN (Lot)

Envoi contre 2 fr. en timbres-postes

Vous vous éviterez bien des ennuis et réaliserez une grosse économie.

BOIS DE CONSTRUCTION

La Maison LESTANDI, aîné

16-17, Quai Ségur, à CAHORS

Informe sa clientèle que, grâce au stock en magasin, elle est en mesure de satisfaire toute commande.

En raison d'un ramaniement de prix, en harmonie avec les cours du jour, ses clients sont assurés de bénéficier des Prix les plus réduits.

A VENDRE A CAHORS

FONDS DE CHAPELLERIE

S'adresser à J. CAPUS, 2, rue J.-Caviolle, Cahors.

A VENDRE

ESCALIER EN BOIS

Forme Collimaçon

Automobile Peugeot 5 ch. 4 places

TOUTE NEUVE

S'adresser SAMARITAINE

Place Galdemar, CAHORS

A VENDRE

VACHES de 1^{er} et 2^e portées

PRÊTES A VÊLER

S'adresser à M. RELHIE, à Englanditès, près Cahors.

Maison de Machines outils cherche un représentant à la commission, ingénieur ou technicien, pour le placement de ses machines dans les départements de LOT, du TARN-ET-GARONNE. Meilleures références exigées.

Ecrire au bureau du Journal qui transmettra.

RECHERCHE CAPITAUX
Garanties premier ordre
avec ou sans emploi
Bien rémunérer
CAU, 62, rue Caumartin, PARIS

T.S.F. L'AGRÉABLE

L'UTILE

Écoutez vos foyers !

Écoutez les longues soirées d'hiver. Emerveillez vos amis. Le dancing, le théâtre, le concert, les meilleurs musiciens, les meilleurs conférenciers...

Pour une dépense relativement minime l'AUTO GARAGE ARTIGALAS met à votre disposition les postes les plus modernes les plus simples, les plus pratiques, les mieux compris.

AU PRINTEMPS CAHORS
SAMEDI 19 - LUNDI 21 FÉVRIER
 et jusqu'à épuisement du Stock

SOLDES FIN DE SAISON
Gros Rabais

Sur Manteaux pour Dames -- Chapeaux
 Fourrures -- Bonneterie -- Chaussures
 Confection pour Hommes -- Pardessus
 Vêtements de Travail -- Parapluies

LOT TRÈS IMPORTANT DE COUPONS
PRIX EXTRAORDINAIRES
 Profitez de l'occasion
 R. C. 405.

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS
 Hiver 1926-1927
 Comment se rendre au Maroc
 Il est rappelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :

1° Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay et de diverses gares du Réseau d'Orléans.

2° Par Gibraltar-Casablanca. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Gibraltar. Service hebdomadaire (tous les mardis) de Gibraltar à Casablanca, 15 heures de mer environ.

3° Par Algésiras-Tanger. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quotidien, trajet dans la même journée (billets à Paris : à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines).

4° Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Toulouse, voie aérienne de Toulouse à Casablanca. Billets de chemin de fer et d'avion délivrés conjointement à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capu-

nes et dans diverses gares de son Réseau.

5° Par Port-Vendres-Oran-Oudjda. — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

Pour tous renseignements, s'adresser :
 A Paris : A l'Agence spéciale de la Cie d'Orléans, 16, Bd des Capucines ; aux bureaux de renseignements de la Gare du Quai d'Orsay et 126, Bd Raspail.
 Consulter le *Libret Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans en vente dans ses gares et bureaux de ville.

AFFICHES ILLUSTRÉES
 La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans rappelle au Public qu'elle continue à mettre en vente à son Service de Publicité, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e), sa collection d'affiches illustrées.

Cette collection, d'un caractère très artistique, représente les Grands Châteaux de la Loire, des Sites de la Côte Sud de Bretagne et des Paysages de l'Auvergne, du Centre de la France et des Pyrénées.

Le prix de ces affiches est fixé à

5 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Toutefois, des réductions de 0 fr. 25 et de 0 fr. 50 par exemplaire seront consenties aux acheteurs qui demanderont les affiches par groupe de 3 ou de 6 à la fois.

Le prix sera ainsi :
 3, 4 ou 5 affiches, 4 fr. 75 l'exemplaire.
 6 affiches et plus 4 fr. 50 l'exemplaire.

GRANDE MAISON
 De CONFECTIONS et MESURES pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

Maison A. CHABERT
 67, BOULEVARD GAMBETTA, 67
 (En face l'Hôtel des Ambassadeurs)

Préviens sa nombreuse Clientèle qu'elle vient de recevoir un Stock de Marchandises d'été. Ces Marchandises de Qualité irréprochable seront vendues à des prix défiant toute concurrence.

GRAND ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, NOIR GARANTI INDESTRUCTIBLE
 LINGERIE POUR HOMMES

Tous nos Imperméables des meilleures Marques sont garantis sur facture

LA MAISON est ouverte les DIMANCHES et JOURS DE FÊTES toute la journée

Reg. Com. Cahors, N° 1661

(frais de port 0 fr. 25 par affiche en sus).

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, les affiches seront cédées au prix exceptionnel de 3 fr. 50 l'exemplaire quel que soit le nombre commandé.

GARANTI 30 FR. PAR JOUR
 travail facile et agréable, deux sexes. Ville et campagne. Ecr. E. H. PAM, Av. Chandon, Genevilliers, Seine.

Dames et Messieurs

Tenir le volant d'un véhicule automobile, c'est bien ; savoir conduire, connaître son véhicule et son mécanisme, c'est mieux.

Vous obtiendrez ce triple résultat en vous adressant à un praticien et technicien compétent ; adressez-vous à

G. RIVIÈRE
 Automobiliste-Mécanicien
 2, Place Rousseau, CAHORS

qui vous garantit à forfait le Permis de conduire de tous véhicules.

MANUFACTURE DE PAPIERS PEINTS ROCHEFORT
 32, Avenue Pasteur PARIS (XV^e)
 Vente directe du Fabricant aux consommateurs
 Papiers peints depuis 1 fr. 10 le rouleau à dater du 1^{er} février demandez l'ALBUM

DES NOUVEAUTÉS 1927
 Envoi franco sur demande

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
 Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etude de M^e Pierre DESPRATS, licencié en droit, avoué à Cahors (Lot), rue du Portail-Alban, n° 10
 Successeur de M^{es} TASSART et MAZIERES

VENTE DE BIENS DE MINEUR

les étrangers admis, en un seul lot
 Comprenant **GARENNE** et **TERRES**
 dépendant de la succession de feu Monsieur Charles-Daniel MARTIN, quand vivait propriétaire à Lamarie, commune de Luzech, et situés sur le territoire de ladite commune

L'adjudication aura lieu le **JEUDI DIX MARS MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, à UNE HEURE ET DEMIE** du soir, par devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal de Première instance du Lot, à Cahors, à l'audience des criées du dit Tribunal, au Palais de Justice.

On fait savoir à qui il appartient :
 Qu'en vertu d'une délibération du conseil de famille de la mineure Lucette-Marie-Rose MARTIN, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Luzech, le douze novembre mil neuf cent vingt-six, enregistrée, et d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance du Lot, le seize décembre mil neuf cent vingt-six, aussi enregistré, homologuant la dite délibération ;
 Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Mademoiselle Marguerite FESQ, cédulaire majeure, sans profession, demeurant à Aurillac, agissant au nom et comme tutrice dative de Lucette-Marie-Rose MARTIN, sus-nommée, fonctions auxquelles elle a été nommée par délibération du conseil de famille tenu devant Monsieur le Juge de Paix de Luzech, le vingt et un juin mil neuf cent vingt-six, la dite mineure MARTIN, née à Luzech, le vingt-deux mars mil neuf cent vingt-trois, du mariage de feu Charles-Daniel MARTIN, en son vivant propriétaire à Lamarie, ancien maire de Luzech, et de dame Louise BLONDY, décédée ;
 Ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué près le Tribunal de première instance du Lot ;
 En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Albert BLONDY, employé à la Compagnie des chemins de fer Paris-Orléans, à Capdenac (Aveyron), y domicilié, pris en qualité de subrogé-tuteur de la mineure MARTIN, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille en date du vingt et un juin mil neuf cent vingt-six ;
 Il sera procédé le **JEUDI DIX MARS MIL NEUF CENT VINGT-SEPT, à UNE HEURE ET DEMIE DE L'APRES-MIDI**, à l'audience des criées du Tribunal de première instance du Lot, au Palais de Justice de Cahors, par Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement précité, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés et dépendant de la succession de feu Monsieur Charles-Daniel MARTIN, sus-nommé.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître DESPRATS, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal de première instance du Lot, pour y être tenu à la disposition du public qui peut en prendre communication sans frais et pour y tenir lieu de minute d'enchères.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES À VENDRE

1° Une parcelle de terre d'une contenance totale de quatre hectares, confrontant dans son ensemble à route de Luzech à Albas, à Veuve CALMON, à BARAFITTE, à JOUCLAS, à FROMENT, à CÉVENNE sus-nommée, à vendeur, à SERVAN et à chemin de service de la propriété ; La parcelle ainsi composée peut se diviser elle-même en trois lots :

A. — Une terre dite « Lapouzaque », prise sur les numéros trente-trois partie, trente-quatre, trente-cinq, section G, du plan cadastral de la commune de Luzech, pour une contenance de un hectare, quarante-cinq ares, cinquante-neuf centiares ;
 Cette terre confronte à chemin de service de la propriété, à route de Luzech à Albas, à Veuve CALMON, à vendeur et à vigne SERVAN ;

B. — Une terre labourable dite « Lapouzaque » et « Lamarie », prise sur les numéros treize partie, vingt-sept, vingt-huit et trente-trois partie, section G du plan et pour une contenance de cinquante-deux ares, onze centiares, et confrontant à chemin de service, à vigne SERVAN de deux côtés, à parcelle « Lapouzaque », ci-dessus désignée, à BARAFITTE et à parcelles ci-dessus dites « Lapouzaque » et « Lamarie » et à vendeur ;

C. — Autre terre labourable dite « Lapouzaque » et « Lamarie », prise sur les numéros sept et huit partie, section G du même plan pour une contenance de deux hectares, deux ares, trente centiares, et confrontant à vendeur, à terre ci-dessus désignée, à BARAFITTE, à JOUCLAS, à FROMENT et à vendeur.

Les trois terres ci-dessus décrites faisant une superficie de quatre hectares.

NOTA. — Il y a lieu d'indiquer que l'acquéreur ne pourra faire des travaux tendant à détourner l'eau découlant d'une fontaine située dans une friche joignant la route d'Albas, et au-dessus de cette route, l'eau qui en découle devant continuer à suivre le chemin d'exploitation joignant la parcelle à vendre pour aller se déverser dans la citerne établie auprès des bâtiments de la propriété.

Il n'y a point de bail, la propriété étant exploitée par domestiques.

Il est en outre formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative et que par suite, la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité des poursuivants ou de leur avoué.

Poursuivant dans les dix jours de la vente. Le montant de ces frais sera annoncé publiquement avant l'ouverture des enchères.

Pour extrait certifié sincère par moi avoué soussigné, Cahors, le dix-neuf février mil neuf cent vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
 Signé : DESPRATS.

Enregistré à Cahors le sept folio case recu ONZE FRANCS VINGT CENTIMES.

Le Receveur,
 Signé : PONGHARRAU.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître DESPRATS, rédacteur du cahier des charges, avoué poursuivant.

CAHORS, IMP. COUESLANT.

Feuilleton du « Journal du Lot » 3

LE CANON DE LA RUE DE BERNE

PAR
Paul MONTFERRAND

Résumé des précédents feuilletons

M. Duchâtel, ingénieur, est obligé de quitter subitement Paris. Il prie sa jeune secrétaire, Mlle Yvonne Pierrard, de veiller sur son bureau, sis rue de Berne. Il a laissé dans son coffre-fort la valeur d'un demi-million et les plans d'un nouveau canon qu'il doit livrer, bientôt, au Ministère de la Guerre.

Le lendemain de son départ, Mlle Yvonne Pierrard arrive, comme d'habitude, rue de Berne vers dix heures du matin. Elle trouve le concierge, M. Rogét, dans sa loge, en proie à la plus violente émotion.

II

— Mais parlez, je vous en prie !... Il vous est arrivé quelque chose ?... Vous êtes malade ? Votre fils ?...
 Le concierge fait des signes de dénégation mais aucune parole ne passe ses lèvres. Ses regards s'étant abaissés, il voit à ses pieds le chiffon de laine et le plumé. Alors il fourre l'un dans la poche de son tablier, place l'autre sous son bras, fixe un temps la jeune fille comme s'il s'apercevait seulement de sa présence et répète :

— Ah ! mademoiselle... Si vous saviez !...
 — Mais quoi ?
 Le père Rogét est probablement l'un des hommes les plus bavards de sa corporation. A propos de tout, à propos de rien, il est toujours prêt à tenir un interminable discours coupé d'incidentes, semé de maximes, de sentences et de proverbes.

— La sagesse des Nations parle par sa bouche édentée, dit de lui M. André Duchâtel. Mais elle parle trop !

— Il faut vraiment que l'émotion dont il est la proie ait été forte pour le priver aussi complètement de ses moyens, songe Yvonne Pierrard qui lui dit doucement :

— Asseyez-vous, monsieur Rogét. Calmez-vous et racontez-moi bien tranquillement...
 — Bien tranquillement !... Bien tranquillement, grommelle le portier !... Comme si l'on pouvait raconter bien tranquillement des choses comme celle-là !... Tenez, mademoiselle, venez avec moi... je vais vous faire voir... et quand vous aurez vu, vous jugerez par vous-même si l'on peut raconter ça bien tranquillement, comme vous dites...
 — Cela va tout de même un peu mieux, remarque la jeune fille... du moment qu'il a recouvert l'usage de la parole !
 Elle quitte la loge suivie du père Rogét qui, après avoir suspendu à sa porte un petit écriteau portant cette

inscription : *En cas d'absence du concierge, sonner au rez-de-chaussée à droite en sortant, traverse en biais le vestibule et se dirige vers la porte du bureau de M. Duchâtel dont il a la clef et qu'il ouvre.*

— Passez, mademoiselle, dit-il à la jeune fille devant qui il s'efface.

L'inquiétude d'Yvonne Pierrard l'a reprise depuis qu'elle a compris que ce qui suscitait l'intense émotion du concierge s'est passé dans le local occupé par l'ingénieur.

— Que va-t-il me faire voir, que vais-je découvrir ? se demande-t-elle avec anxiété en entrant dans la pièce où elle se tient pour travailler et où elle ne remarque rien d'insolite.

— C'est chez M. Duchâtel, prononce le père Rogét en réponse au regard interrogatif de la jeune fille.

Elle traverse son bureau, pénètre dans la grande pièce, pousse un cri.

Une vaste ouverture, aux contours irréguliers, a été pratiquée dans la porte du coffre-fort au pied duquel des papiers gisent en désordre.

A la gauche du coffre-fort, au ras du sol, un trou rond, d'environ soixante centimètres de diamètre a été percé dans le mur.

Quelques briques et des fragments de plâtre s'amoncellent sur le linoléum.

Yvonne Pierrard, dont la pâleur est extrême, dont les dents s'entrechoquent, se laisse tomber dans un des fauteuils de cuir et les mains

croisées sur les genoux, regarde ce trou par lequel un homme, un mal-faiteur, qui, sans doute, n'aurait pas hésité à tuer s'il avait été surpris, s'est glissé !

Le père Rogét que la présence de la jeune fille rassérène quelque peu et dont l'émotion a diminué depuis qu'il a, auprès de lui, quelqu'un plus troublé encore, s'il se peut, qu'il ne l'était lui-même tout à l'heure, prononce :

— Vous voyez, mademoiselle, dans quel état on est quand on vient de faire une découverte pareille ! Et comme on peut raconter bien tranquillement la chose ! Hein, qu'en dites-vous ?

Yvonne Pierrard n'entend point. Elle pensait à M. André Duchâtel qui, à cette heure, est à bord de l'Oxus et qui va partir pour l'Égypte sans rien savoir, sans se douter de rien. Elle pense à ce qu'elle lui a dit tant de fois et répété encore hier, touchant l'impudence qu'il y avait — elle l'estimait du moins, — à laisser dans un coffre des sommes aussi considérables et des documents aussi importants que ceux que contenait celui-ci !

Et elle entend l'ingénieur répondre, avec sa fantaisie coutumière, aux craintes qu'elle formulait : « Raisonnement enfantin, Pierrard !... Ce coffre m'a été garanti comme imputrescible, insubmersible, incombustible et inviolable !... »

La jeune fille murmure :

— Inviolable !... La preuve est faite du contraire, maintenant.

Elle se lève, s'approche du coffre, regarde dans l'intérieur et constate que les grandes feuilles de papier à dessin, à demi roulées, sur lesquelles M. André Duchâtel dressait ses plans, ne s'y trouvent plus !

Les plans du canon ont été volés ! Elle considère les décombres qui jonchent le sol, se penche pour examiner l'ouverture pratiquée dans la muraille, d'assez faible épaisseur à cette place et essaie de regarder de l'autre côté. Mais elle ne voit que le noir et va se rasseoir dans le fauteuil qu'elle a quitté.

— Ça donne dans la maison voisine, le 21, l'informe le père Rogét : dans un petit rez-de-chaussée d'une seule pièce qu'on louait mille francs avant la guerre et qui, maintenant, doit bien valoir dans les trois mille yu que, dans le quartier, les rez-de-chaussée se sont toujours enlevés comme des petits pains... Déjà, quand j'ai pris la loge, il y a de ça plus de vingt-cinq ans, sûrement que vous n'étiez pas encore de ce monde... Yvonne Pierrard l'interrompt.

— Par qui et à quel moment le vol a été commis ? demande-t-elle.

— Par qui ?... Par le locataire d'à côté plus que sûr et certain !

— Vous le connaissez ?

— Pour qui me prenez-vous, mademoiselle, répond le père Rogét très dignement ? Je n'ai aucune relation avec ma collègue du 21. Une

femme sans conversation, ni éducation !

« D'ailleurs il y a entre elle et moi une histoire de boîte à ordures que je n'oublierai jamais, même si je devais vivre un siècle et plus. Voilà plus de dix ans que je ne lui ai pas parlé. Comment pourrais-je être renseigné sur ses locataires qui, à ce qu'il paraît (il montre le mur crevé et le coffre éventré) ne valent pas plus cher qu'elle ?

« Quant à vous-dire à quel moment le coup a été fait, j'en suis incapable. C'est nécessairement cette nuit puisque hier soir, après votre départ, c'est-à-dire vers six heures et demie, je suis rentré ici pour fermer les volets et que, lorsque je suis revenu ce matin, afin de faire le ménage, j'ai découvert la chose.

« C'est donc cette nuit que le gaillard a opéré. Mais je n'ai rien entendu. Mon fils non plus, car quand il est parti, ce matin, laver sa voiture au garage, il ne m'a rien dit.

« Il est vrai qu'il dort comme une souche et qu'on pourrait bien venir démolir la maison sans que cela le réveille. Ah ! si j'y n'étais pas là pour tirer le cordon, mademoiselle, les locataires qui rentrent après dix heures risqueraient fort de coucher à la belle étoile, allez ! Heureusement que l'oreille est restée fine ».

François Rogét, fils du concierge, est, depuis son retour du service militaire, le chauffeur de M. Duchâtel.

(A suivre).